



Paris, le 10 avril 2002

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La protection des forêts anciennes : une priorité du gouvernement

Les forêts constitueront l'un des principaux thèmes de la 6^{ème} Conférence des Parties (COP6) à la Convention sur la diversité biologique, adoptée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la Convention, qui traite de nombreux sujets tels que l'accès aux ressources génétiques, et qui depuis 1992 s'est peu consacrée à la question des forêts, lesquelles abritent entre la moitié et les trois quarts de la biodiversité terrestre.

Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement conduira la délégation française au segment ministériel, les 17 et 18 avril prochains à La Haye (Pays-Bas), qui devrait adopter, entre autres sujets sensibles, un plan d'action prioritaire sur la protection des forêts primaires, plan sur lequel le gouvernement travaille depuis longtemps.

Le gouvernement met tout en oeuvre pour que ce plan d'action soit adopté et que ses axes prioritaires soient d'assurer une gestion durable des forêts, de développer la certification, de renforcer la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce lié, de développer le réseau des aires forestières protégées et de renforcer les moyens affectés aux forêts par le fond pour l'environnement mondial.

Afin d'assurer le succès de la mise en oeuvre de ce plan d'action, la France proposera à La Haye la création d'un groupe de travail intergouvernemental restreint, rassemblant des pays du Nord et du Sud pour assurer en particulier la collecte des données sur les forêts anciennes et leur dégradation, l'application du principe de précaution et l'approche par écosystème, la mobilisation de toutes les parties prenantes (donateurs privés, organisations internationales, institutions financières, organismes de recherche).

Depuis le début de la semaine, les experts français consultent leurs partenaires sur une telle initiative. Ce groupe qui sera créé au sein de la Convention sur la biodiversité devra piloter le programme de travail sur la gestion durable des forêts anciennes et faire des propositions pour la prochaine Conférence prévue en 2004. La France souhaite qu'il se réunisse avant le sommet de Johannesburg, fin août.

La France souhaite également que ce groupe permette de relancer la réflexion sur l'adoption d'un Protocole – instrument juridiquement contraignant - relatif à la protection des forêts.

Sans attendre le conseil des ministres de ce matin, le gouvernement a lancé une concertation avec les industriels, les syndicats et les ONG environnementales sur la question de l'importation des bois tropicaux. Le groupe de travail sera installé demain à 9h, par Yves Cochet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et Charles Josselin,

Ministre délégué à la Coopération. Ce groupe aura pour objectif de définir un programme d'action français pour le respect des critères d'exploitation durable des forêts et contre l'exploitation illégale.

Le gouvernement français a un rôle exemplaire à jouer à cet égard, dans sa propre politique d'achats publics. Le gouvernement s'engage donc à l'intégration stricte des critères environnementaux et sociaux dans la passation et l'exécution de ses marchés publics. C'est pourquoi le gouvernement décide d'inscrire dans le code des marchés publics des critères assurant la mise en place, pour les achats de l'Etat, d'une politique d'approvisionnement durable qui donne la priorité, sur la question du bois, aux produits répondant à la certification FSC ou à des certifications équivalentes.